

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE LUZARCHES

—

AVIS AU PUBLIC

—

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

—

MISE A DISPOSITION DU PROJET

—

Il est mis à disposition du public, du lundi 29 mars au jeudi 29 avril 2021 inclus, un dossier de modification simplifiée du PLU de Luzarches, ayant pour objet définir un sous-secteur Uas au niveau du terrain actuellement occupé par un EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes), rue Bonnet, afin d'y définir des règles spécifiques de stationnement pour permettre la reconversion du site.

Le dossier est mis à disposition en mairie pendant la période susvisée, et aux heures et jours habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 14h à 17h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, et les samedis 3 et 17 avril de 9h à 12h ; à l'exception des jours fériés.

Pendant la durée de la mise à disposition, le dossier sera consultable en mairie de Luzarches, et sur le site internet <https://luzarches.net>

Le public pourra prendre connaissance des documents modifiés du PLU, et formuler ses observations, soit en les consignant sur un registre prévu à cet effet en mairie, soit en les adressant pendant le délai de mise à disposition par voie postale en mairie (place de la mairie, 95270 LUZARCHES) ou par voie électronique (ep.luzarches@luzarches.net) ; les observations seront annexées audit registre.

La modification simplifiée n°3 du PLU de Luzarches, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Michel MANSOUX